



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GASTINS DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des réunions de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Agnès GUERIN, Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, Natalia JACINTO (arrivée à 20h21), Axelle LAHCEN, Karine ROUVILLE, Messieurs Arnaud POMMIER, Gilles BOUDOT, Olivier DORMOIS, Guillaume DELOISON, Antoine FOUILLIARD, Fabian CORRION (arrivé à 20h28), Yohann DELAMARE, Yann GUERIN et David RONSSE.

Était absent excusé : Monsieur Gautier DE PREAUMONT.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DORMOIS donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 18 janvier 2022, qui est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit : Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 22-20 du Conseil Municipal de la Commune de Gastins en date du 2 juin 2020, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prise par M. le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEC 23-21 Pose et dépose d'illuminations pour les fêtes de fin d'année : Signature du devis de l'entreprise SOMELEC pour un montant de 1 484.00€ HT, en date du 27 octobre 2021.

DEC 24-21 Saisie au format du CNIG de la dernière version du PLU : Signature du devis de l'entreprise EU. CREAL pour un montant de 935.00€ HT, en date du 27 octobre 2021.

DEC 25-21 Transposition des données M14 vers M57 : Signature du devis de l'entreprise JVS-MAIRISTEM pour un montant de 350.00 € HT, en date du 27 octobre 2021.

DEC 26-21 Demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne : Signature de la convention de subvention (Action Eau- Opération « Matériel pour désherbage thermique ou mécanique »), pour un montant de 1 186.00€, pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique + réciprocat, en date du 15 décembre 2021.

DEC 27-21 Délai d'exécution de l'AMO de la reconstruction de la station d'épuration et de la réhabilitation des réseaux : Signature de l'avenant de la convention d'aide financière titre 2 : conditions particulières de l'AMO pour la reconstruction de la station d'épuration et de la réhabilitation des réseaux, en date du 20 décembre 2021.

DEC 28-21 Acquisition d'un désherbeur mécanique + réciprocatore de voirie : Signature des devis de ETS QUINOT pour un montant de 4 320.77€ HT, en date du 20 décembre 2021.

DEC 29-21 Augmentation des tarifs préparation et livraison de repas pour le restaurant scolaire : Signature de l'avenant n°1 de la société ARMOR CUISINE, en date du 20 décembre 2021.

DEC 01-22 Etude acoustique du projet d'agrandissement du Bâtiments périscolaire : Signature du devis de l'entreprise ELITHIS SOLUTIONS pour un montant de 2 800.00 € HT, en date du 15 février 2022.

ORDRE DU JOUR

05-22 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gilles BOUDOT, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou
LIBELLES	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés 2020		52 887,34 €		158 095,35 €	- €	210 982,69 €
Opérations de l'exercice 2021	35 947,16 €	38 151,87 €	45 533,12 €	53 435,96 €	81 480,28 €	91 587,83 €
TOTAL	35 947,16 €	91 039,21 €	45 533,12 €	211 531,31 €	81 480,28 €	302 570,52 €
Résultats de clôture 2021		55 092,05 €		165 998,19 €		221 090,24 €
Restes à réaliser 2021	- €	- €				- €
TOTAUX CUMULES	- €	55 092,05 €		165 998,19 €		221 090,24 €
RESULTATS DEFINITIFS		55 092,05 €		165 998,19 €		221 090,24 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

06-22 : DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaud POMMIER.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger :

07-22 : DELIBERATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021 DU BUDGET DE L'EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 165 998.19€,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u>	<u>Montant en €</u>
Résultat d'investissement de l'exercice	+55 092.05
Restes à réalisés	0
Affectation complémentaire en réserves	0
Excédent de fonctionnement reporté	+165 998.19

08-22 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gilles BOUDOT, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS
Résultats reportés 2020		39 592,11 €		35 683,85 €	- €	75 275,96 €
Opérations de l'exercice 2021	26 451,10 €	714 328,78 €	3 695,32 €	17 402,59 €	30 146,42 €	731 731,37 €
TOTAL	26 451,10 €	753 920,89 €	3 695,32 €	53 086,44 €	30 146,42 €	807 007,33 €
Résultats de clôture 2021		727 469,79 €		49 391,12 €		776 860,91 €
Restes à réaliser 2021	136 058,12 €	- €			136 058,12 €	- €
TOTAUX CUMULES	136 058,12 €	727 469,79 €		49 391,12 €	136 058,12 €	776 860,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		591 411,67 €		49 391,12 €		640 802,79 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

09-22 : DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaud POMMIER.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

Accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger :

10-22 : DELIBERATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'Assainissement, de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 49 391.12€,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u>	<u>Montant en €</u>
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 727 469.79
Restes à réalisés	- 136 058.12
Affectation complémentaire en réserves	0
Excédent de fonctionnement reporté	+ 49 391.12

11-22 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gilles BOUDOT, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS
Résultats reportés 2020	37 335,52 €			233 633,95 €	37 335,52 €	233 633,95 €
Opérations de l'exercice 2021	66 663,66 €	143 313,43 €	650 216,58 €	670 204,41 €	716 880,24 €	813 517,84 €
TOTAL	103 999,18 €	143 313,43 €	650 216,58 €	903 838,36 €	754 215,76 €	1 047 151,79 €
Résultats de clôture 2021		39 314,25 €		253 621,78 €		292 936,03 €
Restes à réaliser 2021	45 921,26 €	- €			45 921,26 €	- €
TOTAUX CUMULES	45 921,26 €	39 314,25 €		253 621,78 €	45 921,26 €	292 936,03 €
RESULTATS DEFINITIFS	6 607,01 €			253 621,78 €		247 014,77 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12-22 : DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaud POMMIER.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger :

13-22 : DELIBERATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2021 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 253 621.78€

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u>	<u>Montant en €</u>
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 39 314 .25
Restes à réalisés	- 45 921.26
Affectation complémentaire en réserves	6 607.01
Excédent de fonctionnement reporté	247 014.77

14-22 : DELIBERATION PROJET DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CREATION D'UN BATIMENT POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE- CONTRAT RURAL 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Monsieur le Maire présente le rapport de présentation.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

-Réhabilitation du restaurant scolaire et création d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire

Le montant total des travaux s'élève à 518 805.00€ H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de **trois ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine et Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal sollicite :

- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 500 000.00€
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

15-22 : DELIBERATION DU PROJET DE REFECTION PARTIELLE DES SOLS DE L'ECOLE (2ème tranche) -FER 2022

M. le Maire propose à l'assemblée, un projet de réfection partielle des sols de l'école et précise qu'une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural peut être envisagée, pour participer au projet. Il propose un plan de financement, le montant total de l'investissement est estimé à 13 068.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet tel qu'il vient d'être présenté
- S'engage sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- Précise que la demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne, pour une subvention Fond d'Equipement Rural

- D'approuver le plan de financement
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins deux ans,
- S'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2022,
- À ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Bureau de vote des Elections Présidentielles : Mme Valérie TOUSCH demande les disponibilités des élus pour planifier les permanences des tenues de bureau de vote. Les retours seront faits par mail.
2. Brocante du 5 juin 2022 : M. le Maire propose la validation de cette manifestation, toujours sous condition des protocoles sanitaires. Il propose de conserver les critères antérieurs :

- La gratuité pour tous, sur réservation uniquement
- Ouverture des inscriptions partir du 2 mai par mail ou téléphone en mairie (une permanence téléphonique est proposée par élus)
- Accueil des forains sur la place gratuitement

L'assemblée accepte cette proposition.

3. Cendrier à l'arrêt de Bus : Mme Axelle LAHCEN informe l'assemblée qu'il y a beaucoup de mégots de cigarettes sur le trottoir de l'arrêt de bus et demande la mise en place d'un cendrier pour palier à ce problème. L'assemblée accepte cette demande.
4. Aide à l'Ukraine : Mme Karine ROUVILLE demande si la Mairie a prévu une aide ou un soutien pour l'Ukraine ? M. Gilles BOUDOT informe que la C.C.B.N. à mis des actions en place et propose de se rapprocher de la C.C.B.N. pour toutes informations, il informe également que l'association des Maires de Seine-et-Marne ont mis en place des collectes de fonds et organise des accueils des réfugiés.
5. Cimetière : Mme Karine ROUVILLE constate qu'il pourrait être mis en place un recyclage pour les pots et plantes, qui sont pour le moment tous jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Elle propose de mettre des bacs de tri-sélectifs et un bac de compostage. L'ensemble des membres présents accepte cette proposition sous réserve que les visiteurs acceptent de trier.

6. Campagne de stérilisation : Mme Karine ROUVILLE demande l'avancement du dossier ? M. Yohann DELAMARE informe que le dossier a été envoyé à la Préfecture, dans l'attente d'une réponse.
7. Foyer Rural : Mme Agnès GUERIN informe qu'il y a toujours une infiltration d'eau sur la façade principale, et s'occupe de recontacter la société CHEVRIER.
8. Portail du Foyer Rural : Mme Agnès GUERIN indique que suite à la dernière tempête, une entreprise est venue constater les dégâts du portail, qui sont considérables. Dans l'attente des devis des réparations, nous envisageons de faire installer un nouveau portail adapté à son usage.
9. Eglise : Mme Agnès GUERIN informe l'assemblée du rendez-vous avec l'expert suite au sinistre du mois d'octobre 2021 ; l'expert a indiqué prendre à la charge de l'assurance les tuiles et la nacelle pour environ 2 500.00 € avec une franchise de 700.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-et-une heure et sept minutes.

Prénom Nom	Emargement	Prénom Nom	Emargement
Arnaud POMMIER		Fabian CORRION	
Gilles BOUDOT		Gautier DE PREAUMONT	Absent excusé
Olivier DORMOIS		Axelle LAHCEN	
Agnès GUERIN		Karine ROUVILLE	
Guillaume DELOISON		Yohann DELAMARE	
Nathalie CHERTEMPS- PEREZ		Yann GUERIN	
Antoine FOUILLIARD		David RONSSE	
Natalia JACINTO			